

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

M^{me} Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M^{me} Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

M^{me} Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

M^{me} Julie Brisebois
Village de Senneville

M^{me} Daphney Colin
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies-
Pointe-aux-Trembles

M^{me} Nathalie Goulet
Arrondissement d'Achilles-
Cartier

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

M^{me} Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray-
Saint-Michel-Parc-Extension

M^{me} Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de Côte-des-Neiges-
Notre-Dame-de-Grâce

Le 18 mai 2023

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE230206002

Accorder un contrat à Intrado Life & Safety Canada, inc., pour l'acquisition, l'installation et la configuration d'une solution technologique et équipements pour le centre d'urgence 9-1-1 de prochaine génération du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et le centre de communication du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour une période de sept ans, soit du 19 mai 2023 au 18 mai 2030, avec deux options de prolongation de deux ans chacune, pour une somme maximale de 26 114 790,11 \$, taxes incluses (contrat: 22 708 513,14 \$ + contingence: 3 406 276,97 \$) - Appel d'offres public 22-19626 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme).

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE230206002

Accorder un contrat à Intrado Life & Safety Canada, inc., pour l'acquisition, l'installation et la configuration d'une solution technologique et équipements pour le centre d'urgence 9-1-1 de prochaine génération du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et le centre de communication du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour une période de sept ans, soit du 19 mai 2023 au 18 mai 2030, avec deux options de prolongation de deux ans chacune, pour une somme maximale de 26 114 790,11 \$, taxes incluses (contrat: 22 708 513,14 \$ + contingence: 3 406 276,97 \$) - Appel d'offres public 22-19626 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme).

À sa séance du 26 avril 2023, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat d'une valeur de plus de 20 M\$.*

Le 3 mai 2023, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Dès le début de la présentation, les responsables de la Direction sécurité publique et justice du Service des technologies de l'information ont expliqué que le CRTC a fait paraître, en 2017, une décision à l'égard de la modernisation des réseaux 9-1-1 vers le 9-1-1 prochaine génération. Cette modernisation permettra notamment d'améliorer la géolocalisation des incidents, d'utiliser un éventail de moyens pour signaler une situation, dont les textos et les photos, et de mieux coordonner le travail interagences.

La Ville devant se conformer d'ici le 4 mars 2025, un appel d'offres a été publié du 2 novembre 2022 au 23 mars 2023 afin de trouver un fournisseur pouvant offrir une solution clé en main pour le traitement et l'enregistrement multimédia des appels. Durant cette période, 20 addendas ont été publiés dont cinq pour reporter la date d'ouverture des soumissions. Bien que l'appel d'offres a suscité l'intérêt de 34 preneurs du cahier des charges, la Ville n'a reçu que deux soumissions. Il faut dire que huit des preneurs du cahier des charges étaient des organismes publics et que le tiers a indiqué ne pas être dans ce secteur d'activité.

Le mode d'adjudication qui a été utilisé pour cet appel d'offres est le système à deux enveloppes avec un comité technique et un comité de sélection. Comme l'ont précisé les responsables, les deux soumissions se sont avérées conformes, toutefois l'une d'elles n'a pas obtenu la note de passage intérimaire lors de l'évaluation par le comité de sélection. Quant à l'adjudicataire, la firme Intrado Life & Safety Canada inc., il a soumis un prix qui présente un écart favorable à la Ville de (-3,22 %). Le Service a donc conclu en recommandant d'aller de l'avant avec ce contrat afin que la Ville puisse se conformer aux exigences du CRTC.

Durant la période d'échanges, les commissaires ont notamment voulu savoir s'il y avait beaucoup de fournisseurs capables de répondre à l'appel d'offres, car la Ville n'a reçu que deux soumissions. D'après les invités, environ une dizaine de fournisseurs présentaient la capacité d'offrir toutes les composantes demandées dans le contrat, aussi bien des manufacturiers que des intégrateurs.

D'autre part, il est inscrit dans le sommaire décisionnel que certains preneurs du cahier des charges ont allégué *que le projet aurait dû être scindé et structuré en tours technologiques et en spécialité*. Pourquoi avoir opté pour une solution clé en main? ont demandé les commissaires. En réponse, le Service explique que les nouveaux standards du 9-1-1 exigent un taux de disponibilité du service de 99,999% du temps, pour un maximum de 5 minutes d'interruption par année. La formule clé en main permet de mieux garantir ce niveau de service et la sécurité de la population. Également, il est plus simple de confier cette responsabilité à une seule entreprise, et ce, tout au cours du processus. Concernant toujours les raisons de désistements, l'une des firmes a invoqué que *la demande est restrictive à cause de quelques exigences et du manque d'informations opportunes. Ce qui donne un avantage à l'adjudicataire actuel du contrat*. À cet égard, les invités ont tenu à mentionner que Bureau de l'inspecteur général avait traité une plainte en lien avec cet appel d'offres, laquelle a été jugée non fondée.

Pour terminer, la Commission a questionné le Service sur les pénalités au contrat. Puisque la Ville a des attentes élevées à l'égard de la firme en matière de stabilité du service et que la date de mise en service a été établie à mars 2025 par le CRTC, n'y a-t-il pas une pénalité prévue au contrat? En effet, confirment les invités, des pénalités sont prévues au contrat, selon deux catégories. Soit des pénalités de retard pour la mise en place de la solution et des pénalités si le niveau de service n'est pas respecté.

À l'issue de ses travaux, le président remercie les ressources de la Direction sécurité publique et justice du Service des technologies de l'information.

Conclusion

Durant la période de délibérations, les membres ont convenu qu'il était important d'ajouter au sommaire décisionnel les informations en lien avec les pénalités au contrat et de mentionner que le Bureau de l'inspecteur général a étudié une plainte relative à l'appel d'offres, laquelle a été jugée non fondée.

Enfin, la Commission permanente sur l'examen des contrats adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat d'une valeur de plus de 20 M\$.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE230206002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.